

Pourquoi le procureur de Philadelphie approuve-t-il enfin le maintien de l'appel de Mumia Abu-Jamal ?

Natasha Lennard

20 avril 2019



Le procureur du district de Philadelphie, Larry Krasner
Photo: Matt Rourke / AP

La longue lutte de MUMIA ABU-JAMAL pour la liberté et la justice a gagné un terrain crucial cette semaine. L'ancien panthère noire, militant et journaliste, pourra faire appel de sa condamnation pour le meurtre d'un officier de police de Philadelphie en 1981.

Mercredi, le procureur du district de Philadelphie, Larry Krasner, a retiré son opposition à l'appel, ouvrant une voie potentielle - bien que loin d'être assurée - à la liberté pour Abu-Jamal, résultat qui semblait auparavant impossible.

En janvier, le bureau de Krasner avait décidé de s'opposer à l'appel d'Abu-Jamal. Il déclarait à l'époque que la décision du juge « était étroite et technique dans un sens, mais incroyablement complexe et nuancée et qui pouvait concerner de nombreux autres cas ».

Ce changement de position est bienvenu, notamment parce que les motifs d'Abu-Jamal sont nouveaux et les appels vont assurément au-delà de la technique.

Le nouvel appel de la défense d'Abu-Jamal est motivé par une question de récusation. Avant d'être juge en chef de la Cour suprême de Pennsylvanie, Ronald Castille, avait été procureur de la ville de Philadelphie. Outre que Castille soutenait la peine de mort et entretenait des liens avec les syndicats de policiers, il a été impliqué dans le cas d'Abu Jamal à plusieurs reprises entre 1998 et 2012. Depuis, les avocats d'Abu-Jamal n'ont cessé de rappeler que Castille aurait dû se récuser de son rôle de juge dans une affaire pour laquelle il avait déjà été impliqué en tant que procureur.

Le simple fait qu'Abu-Jamal puisse plaider à nouveau devant la Cour suprême de Pennsylvanie est, à tout le moins, une reconnaissance tacite que son traitement par le système de justice pénale était teinté de partialité et d'une idéologie de déférence envers la police.

« Le procureur de district Larry Krasner a pris la bonne décision lorsqu'il a retiré l'appel de son bureau dans l'affaire Mumia Abu-Jamal », a déclaré dans un communiqué *Amistad Law Project*, une organisation de défense des prisonniers basée en Pennsylvanie, ajoutant « Cela montre un engagement pour une justice individualisée ».

Comme le rapportait *The Intercept*, la décision de Krasner de bloquer l'action d'appel d'Abu-Jamal a suscité de vives critiques de la part de défenseurs de la justice pénale qui avaient de grands espoirs dans la promesse du procureur de district de réformer radicalement son bureau. Avant d'assumer ce rôle, Krasner avait poursuivi à 75 reprises le département de police de Philadelphie pour des abus de ses agents ; en tant que procureur de la ville, il a recommandé la libération conditionnelle d'anciens membres de MOVE. Pourtant, en bloquant l'appel d'Abu-Jamal, il a semblé se ranger du côté des intérêts de la police, suscitant la colère des activistes et soulevant la question de savoir s'il pourrait réellement y avoir un "procureur progressiste" à un moment où les procureurs du pays sont en train de gagner les élections sur la base de fortes plateformes réformistes.

ABU-JAMAL, aujourd'hui âgé de 64 ans, a été condamné à mort lors d'un procès en 1982 pour l'assassinat de Daniel Faulkner, un officier de police. Sa condamnation à mort avait été commuée en emprisonnement à vie en 2011, mais la lutte pour l'annuler continue de mobiliser le soutien de la communauté internationale. « Free Mumia! » est depuis des décennies un appel à la vraie justice contre un système de justice pénale raciste. L'affaire initiale était plongée dans le type d'inconduite de la police typique des poursuites engagées contre les Black Panthers, notamment la falsification de preuves et le racisme dans la sélection d'un jury. Selon l'affirmation d'une sténographe judiciaire, le juge de première instance d'Abu-Jamal, Albert Sabo (décédé depuis), aurait déclaré dans l'enceinte même du palais de justice : « Je vais les aider à faire frire ce nègre ».

La décision de Krasner cette semaine n'a pas rendu de jugement sur la condamnation initiale du militant, mais a permis de lever un obstacle crucial permettant à une injustice historique d'être légalement contestée. Il a souligné que son opposition précédente reposait sur le fait que la décision initiale d'accorder de nouveaux appels à Abu-Jamal avait été trop large. Krasner a affirmé que la décision du juge Leon Tucker, du *Philadelphia Common Pleas*, risquait de rouvrir plusieurs centaines d'affaires dans lesquelles un juge avait déjà été procureur.

Le mois dernier, cependant, Tucker a réécrit en précisant la portée de son jugement au seul cas Abu-Jamal. Ainsi a-t-il apaisé l'inquiétude du procureur quant aux conséquences possibles de la réouverture de nombreuses autres affaires.

La décision du juge, annulant les refus d'appel entre 1998 et 2012, fait suite à une nouvelle jurisprudence de la Cour suprême des Etats-Unis qui impliquait également le magistrat Castille. Tucker a déclaré qu'un processus d'appel impartial est violé si un procureur impliqué de manière significative dans l'affaire est par la suite juge dans la même affaire. Les précisions apportées par Tucker indiquent clairement qu'être un ancien procureur ne constitue pas un motif de récusation, mais que Castille a assumé les fonctions de procureur dans le cas d'Abu-Jamal, ce qui lui a valu une « implication personnelle importante ». Comme exemple de partialité, Tucker a cité une lettre que Castille avait envoyé en 1990 exhortant le bureau du gouverneur à émettre des mandats de mort contre tous les assassins de policiers.

Pour sa part, Krasner a noté dans sa déclaration qu'en retirant son opposition et en autorisant les nouvelles audiences d'appel d'Abu-Jamal, il rétablissait effectivement le retour au passé, avant les appels entendus par Castille. Mais pour Abu-Jamal, ces deux dernières décennies passées (pour moitié dans le couloir de la mort) ne pourront jamais être restituées, à l'instar de nombreuses victimes du système carcéral pour qui la possibilité d'une éventuelle libération ne contribue pas à réparer l'injustice.

Jose Hamza Saldana, directeur de *Release Aging People*, ancien prisonnier politique, a déclaré à *The Intercept* : « **Les procureurs et les législateurs dits progressistes doivent renverser les politiques racistes qui ont abouti à la crise du vieillissement en prison et ont un impact disproportionné sur les Noirs et les Latinos condamnés à « une peine de mort par incarcération à long terme ».** Ajoutant, « ces aînés sont laissés à vieillir et meurent en prison alors pourraient être remis en liberté dans leurs communautés. Le procureur Krasner peut et doit jouer un rôle de premier plan pour veiller à ce que la justice soit enfin rendue à Abu Jamal : rouvrir son dossier, reconnaître que l'accusation avait une motivation raciste et politique et soutenir sa sortie immédiate de prison ».